

Enfant seul en voiture: désormais, il y aura sanction

Conseils et mises en garde

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 06-03-2014

La mesure concerne tout enfant de moins de 12 ans laissé sans surveillance dans le véhicule !

Et c'est une excellente mesure qui devrait être appliquée PARTOUT : PROTÉGEONS LES ENFANTS !!!

Belgique :

Le 25 juillet 2012, à Evere, un nourrisson était retrouvé mort dans la voiture de son père, qui l'avait oublié là une journée complète par forte chaleur. Un an et demi après, le drame a engendré une nouvelle réglementation policière dans la Zone Nord de Bruxelles, qui comprend les communes d'Evere, Saint-Josse et Schaerbeek. Désormais, si vous laissez un enfant âgé de moins de 12 ans sans surveillance dans votre véhicule, vous risquerez une sanction administrative de minimum 60 EUR.

Cette réglementation fait donc suite au drame survenu il y a près d'un an et demi à Evere. Mais dans les faits, est-elle réellement applicable?

"Évidemment, l'agent constatateur ne va pas se mettre à l'affut de chaque voiture pour vérifier si un enfant est dedans ou pas, commente l'échevine Cécile Jodogne. Malheureusement, il doit bien constater que de temps en temps, il va rencontrer cet événement-là et donc il aura l'appréciation de dire : je vais attendre un petit peu pour voir si le parent sort d'une boulangerie par exemple et lui faire la remarque, lui rappeler. S'il doit attendre ¼ d'heure, le parent qui n'arrive toujours pas aura bien mérité au minimum une remarque et éventuellement une sanction administrative. Mais c'est le fonctionnaire sanctionnateur qui décide." En somme : de rappeler cette règle élémentaire qu'on ne laisse pas un enfant sans surveillance, soit d'attribuer effectivement une sanction au parent.

La mesure concerne tout enfant de moins de 12 ans laissé sans surveillance dans le véhicule. La sanction administrative sera comprise entre 60 et 350 EUR.

Romain Hubaut <http://www.rtbf.be/>